

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 30 septembre 2025

Délibération

N° 25.106.1

En exercice ... 37

Présents 29

Votants 32

Pour 32

Contre 0

Abstention 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE RESSOURCES HUMAINES

TABLEAU DES EFFECTIFS - MISE À JOUR - CRÉATION D'EMPLOI - APPROBATION

Date de la convocation : 24/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le 30 septembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG34) à Cazouls-lès-Béziers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

29 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

3 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Cédric GARCIA (représenté par monsieur Thierry DAURAT), monsieur Jean-François GUIBBERT (représenté par monsieur Bernard GUERRERE), monsieur Serge PESCE (représenté par monsieur Christian SEGUY).

5 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Valérie CHABOT.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 30 septembre 2025

Tableau des effectifs – Mise à jour – Création d'emploi – Approbation

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2313-1, L2313-2 et R2313-3 ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant que, conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer et de modifier l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant qu'il convient de pourvoir l'emploi de Responsable opérationnel service déchets propreté, vacant au Pôle Environnement et Développement Durable, suite à une mobilité interne ;

Considérant que, pour satisfaire à ce besoin, il est nécessaire de créer l'emploi permanent à temps complet rattaché au grade suivant :

Filière technique :

- 1 Ingénieur principal, à temps complet ;

Considérant que cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8-2° du Code général de la fonction publique suivantes :

- Niveau de recrutement : grade d'ingénieur principal territorial,
 - o Niveau de rémunération compris entre l'échelon 1 du grade d'ingénieur principal, indice brut 619, indice majoré 524, et l'échelon 5 de ce grade, indice brut 837, indice majoré 690 ;

Considérant qu'il est proposé au Conseil communautaire, compte tenu des nécessités de service de créer également un emploi permanent de garde du littoral à temps complet rattaché au grade suivant :

Filière technique :

- 1 Technicien principal de 2^{ème} classe, à temps complet ;

Considérant, qu'il y a lieu de prendre en compte ces modifications dans le tableau des effectifs présenté ci-dessous :

1- Personnel titulaire à temps complet :

Filière administrative :

- 1 directeur général des services des établissements publics de 20 000 à 40 000 habitants ;
- 2 attachés hors classe ;
- 3 attachés principaux ;
- 5 attachés (dont 3 ouverts aux contractuels) ;
- 2 rédacteurs principaux de 1^{ère} classe ;
- 4 rédacteurs principaux de 2^{ème} classe ;
- 7 rédacteurs (dont 1 ouvert aux contractuels) ;
- 6 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe ;
- 7 adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe (dont 1 ouvert aux contractuels) ;
- 8 adjoints administratifs ;

Filière technique :

- 5 ingénieurs principaux (dont 1 ouvert aux contractuels) ;
- 3 ingénieurs (ouvert aux contractuels) ;
- 1 technicien principal de 1^{ère} classe ;
- 2 techniciens principaux de 2^{ème} classe ;
- 5 techniciens (dont 2 ouverts aux contractuels) ;
- 4 agents de maîtrise principaux ;
- 2 agents de maîtrise ;
- 14 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe (dont 1 ouvert aux contractuels) ;
- 27 adjoints technique principaux de 2^{ème} classe (dont 7 ouverts aux contractuels) ;
- 20 adjoints techniques (dont 1 ouvert aux contractuels) ;

Filière animation :

- 1 animateur principal de 1^{ère} classe ;
- 1 animateur principal de 2^{ème} classe ;
- 1 adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe ;
- 3 adjoints d'animation (dont 1 ouvert aux contractuels) ;

Filière culturelle :

- 1 bibliothécaire principal ;
- 1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

Filière médico-sociale :

- 1 éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle ;
- 3 éducateurs de jeunes enfants ;

2- Personnel titulaire à temps non complet :

Filière animation :

- 1 adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, à 28 heures/semaine ;
- 1 adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à 28 heures/semaine ;

Filière médico-sociale :

- 1 éducateur de jeunes enfants, à 28 heures/semaine, (ouvert aux contractuels).

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président**,
Après en avoir délibéré,
Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,
À l'unanimité,

I. DÉCIDE, tel qu'exposé ci-dessus, la création et l'ouverture aux contractuels d'un emploi de responsable opérationnel service déchets propreté au Pôle Environnement et Développement Durable.

II. DÉCIDE, tel qu'exposé ci-dessus, la création d'un emploi de garde du littoral.

III. DÉCIDE de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs, tel que présenté ci-dessus.

IV. PRÉCISE que les crédits afférents sont prévus au budget de l'exercice 2025 et feront l'objet d'une proposition d'inscription budgétaire pour les exercices suivants au chapitre prévu à cet effet.

V. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VI. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

VII. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'État le **07 OCT. 2025**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **07 OCT. 2025**

Signature du secrétaire de séance :

